



**INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS  
NON DANGEREUX DE GINASSERVIS**

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ**



**ANNEE 2019**

## **Préambule**

Le présent rapport informe sur le déroulement des différentes activités sur l'installation de stockage de déchets non dangereux et contient tous les éléments d'information pertinents sur l'exploitation de l'installation pendant l'année 2019 suivant les dispositions de l'article 9.4.1.2 de l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2008. Il est établi conformément aux prescriptions des articles 29, 45 et 46 de l'arrête ministériel du 9 septembre 1997 modifié, de l'article 2 du décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 et de l'article L.124-1 du Code de l'Environnement.

Ce support d'information est réalisé par le SIVED Nouvelle Génération à l'attention de l'Inspection des Installations Classées, du public et de la Commission de Suivi des Sites (CSS). Ce dossier est librement consultable à la mairie de Ginasservis et à la préfecture du Var.

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PRESENTATION DE L'INSTALLATION</b>	<b>4</b>
1.1	<b>Situation administrative</b>	<b>4</b>
1.1.1	Listing des arrêtés préfectoraux	4
1.1.2	Nature, origine et capacité d'admission des déchets	5
1.2	<b>Situation communale et cadastrale</b>	<b>6</b>
1.2.1	Localisation de l'ISDND	6
1.2.2	Cohabitation entre le SMZV et le SIVED NG	8
1.3	<b>Relevés topographiques et plan d'exploitation</b>	<b>10</b>
1.4	<b>Environnement naturel</b>	<b>10</b>
1.4.1	Topographie	10
1.4.2	Faune, flore	10
1.4.3	Climatologie	11
1.4.4	Géologie	11
1.4.5	Hydrogéologie	12
1.4.6	Hydrologie	12
1.5	<b>Environnement humain</b>	<b>12</b>
1.5.1	Voisinage	12
1.5.2	Activités à proximité du site	13
1.5.3	Réseau routier	13
1.5.4	Nuisances sonores	14
1.6	<b>Espaces protégés</b>	<b>14</b>
1.6.1	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	14
1.6.2	Natura 2000 : directive oiseaux	14
1.6.3	Parc naturel régional du Verdon	15
1.6.4	Autres espaces protégés	15
1.7	<b>Servitudes</b>	<b>15</b>
1.8	<b>Garanties financières</b>	<b>15</b>
<b>2</b>	<b>RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ISDND</b>	<b>16</b>
2.1	<b>Description des moyens techniques</b>	<b>16</b>
2.1.1	Equipements mobiles	16
2.1.2	Equipements fixes	17
2.2	<b>Moyens humains</b>	<b>19</b>
2.3	<b>Acceptation des déchets</b>	<b>19</b>
2.3.1	Horaires d'ouverture	19
2.3.2	Contrôle des admissions	19
2.4	<b>Tonnages réceptionnés</b>	<b>20</b>
2.5	<b>Contrôle et suivi des biogaz</b>	<b>20</b>
2.6	<b>Surveillance des eaux souterraines et de surfaces</b>	<b>22</b>
2.6.1	Emplacements des ouvrages sur l'ISDND	22
2.6.2	Résultats des analyses menées en 2019	24
2.6.3	Surveillance des niveaux sonores	32
2.6.4	Prévention des envols	32
2.7	<b>Incidents et événements divers</b>	<b>32</b>
2.8	<b>Management Environnement Qualité et Sécurité</b>	<b>32</b>
2.8.1	Sécurité	32
2.8.2	Environnement	33

<b>3</b>	<b>DEPENSES ENGENDREES SUR L'ISDND .....</b>	<b>33</b>
3.1	Prestations de services.....	33
3.2	Entretien du matériel roulant.....	34
3.3	Fourniture de matériel/consommable.....	34
3.4	Contrôles périodiques.....	34
<b>4</b>	<b>SUIVI DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES ET D'AMENAGEMENTS DE L'ISDND .....</b>	<b>35</b>
4.1	La demande d'autorisation d'exploiter un casier n°4.....	35
4.1.1	Dépôt de la version finale .....	35
4.1.2	Enquête publique .....	35
4.2	La cessation d'activité et la réhabilitation des casiers 2 et 3 .....	36
4.3	Commission de Suivi du Site (CSS).....	37
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>38</b>

## **1 PRESENTATION DE L'INSTALLATION**

### **1.1 Situation administrative**

Dans le cadre du transfert de la compétence « traitement des déchets ménagers » par la communauté de communes Provence Verdon, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG) assure l'exploitation de l'ISDND de Ginasservis en lieu et place du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV).

Ainsi, le SIVED NG est autorisé, au titre de la rubrique 2760-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), à exploiter, sur la commune de Ginasservis, une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

#### **1.1.1 Listing des arrêtés préfectoraux**

Suite à l'Arrêté Préfectoral (AP) initial du 28 novembre 2008 portant autorisation d'exploiter les casiers 2 et 3, l'ISDND de Ginasservis a fait l'objet des arrêtés suivants :

- d'un Arrêté Préfectoral Complémentaire (APC) le 29 juin 2010 portant surveillance des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique,
- d'un APC le 18 février 2011 portant sur le dimensionnement des fossés extérieurs au site (art. 8.3.2.4 de l'AP de 2008) et l'ajout de prescriptions relatives à la gestion d'un événement lié au déclenchement du portique de détection de la radioactivité,
- d'un APC le 5 août 2011 portant modifications de la nomenclature ICPE et la capacité annuelle de stockage (art. 1.1.2 de l'AP de 2008),
- d'un AP le 20 mars 2013 abrogeant l'APC du 29 juin 2010,
- d'un AP le 05 décembre 2013 créant et fixant la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Ginasservis,
- d'un AP le 02 décembre 2014 modifiant la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Ginasservis,
- d'un AP le 22 juin 2016 portant sur les rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique sur l'ISDND
- d'un AP du 23 novembre 2016 portant mise en demeure de régulariser la situation administrative de l'ISDND
- d'un AP du 23 novembre 2016 de suspension de l'activité de l'ISDND
- d'un APC du 10 mai 2017 portant changement d'exploitant de l'ISDND de Ginasservis

Comme le décrit l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2016 de suspension de l'activité de l'ISDND, le SIVED NG n'est pas autorisé à recevoir de déchets destinés à l'enfouissement sur les casiers n°2 et 3 de l'ISDND. Ces casiers font l'objet d'un dossier de cessation d'activité (cf. chapitre 4.2).

### 1.1.2 Nature, origine et capacité d'admission des déchets

La capacité maximale de traitement de déchets de l'ISDND est de **21 600 tonnes/an**.

Les déchets autorisés et non autorisés dans l'ISDND sont ceux listés à l'article 3 de l'arrêté du 15 février 2016 du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux.

**Les informations de ce chapitre font référence à l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2008 et ses arrêtés complémentaires, dans l'attente du futur arrêté qui permettra l'exploitation du casier n°4.**

Suite à l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2016, le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon puis le SIVED NG au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ont mis en œuvre les mesures pour interrompre l'enfouissement des déchets ménagers de manière effective pour le 16 janvier 2017. Le Syndicat Mixte du Haut Var (SMHV), alors client de l'ISDND, a fait quant à lui le choix de trouver un autre exutoire à ses déchets dès le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

#### 1.1.2.1 *Déchets autorisés*

Les déchets autorisés dans l'ISDND de Ginasservis sont les déchets non dangereux ultimes, quelle que soit leur origine, notamment provenant des ménages ou des entreprises.

#### 1.1.2.2 *Déchets non autorisés*

Les déchets suivants ne sont pas autorisés à être stockés dans l'ISDND de Ginasservis :

- tous les déchets dangereux au sens de l'article R. 541-8 du code de l'environnement, y compris les déchets dangereux des ménages collectés séparément,
- les déchets ayant fait l'objet d'une collecte séparée à des fins de valorisation à l'exclusion des refus de tri,
- les ordures ménagères résiduelles collectées par une collectivité n'ayant mis en place aucun système de collecte séparée,
- les déchets liquides (tout déchet sous forme liquide, notamment les eaux usées, mais à l'exclusion des boues) ou dont la siccité est inférieure à 30 %,
- les déchets radioactifs au sens de l'article L. 542-1 du code de l'environnement,
- les déchets d'activités de soins à risques infectieux provenant d'établissements médicaux ou vétérinaires, non banalisés,
- les substances chimiques non identifiées et/ou nouvelles qui proviennent d'activités de recherche et de développement ou d'enseignement et dont les effets sur l'homme et/ou sur l'environnement ne sont pas connus (par exemple, déchets de laboratoires, etc.),
- les pneumatiques usagés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002

L'origine géographique des déchets ménagers acceptés sur le site est celle du territoire du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV) et du Syndicat Mixte du Haut-Var (SMHV), dont les communes membres ou clientes sont :

SMZV	SMHV
Artigues, Barjols, Brue-Auriac, Esparron de Pallières, Fox-Amphoux, Ginasservis, Montmeyan, Pontevès, Rians, Saint-Martin de Pallières, Saint-Julien le Montagnier, Seillons-Source-d'Argens, Tavernes, Varages, Verdère (la), Vinon-sur-Verdon	Aiguines, Artignosc-sur-Verdon, Aups, Baudinard-sur-Verdon, Bauduen, Carcès, Cotignac, Entrecasteaux, Moissac-Bellevue, Montfort-sur-Argens, Régusse, Salles-sur-Verdon (les), Tourtour, Vérignon, Villecroze
Nombre de communes : 16	Nombre de communes : 15

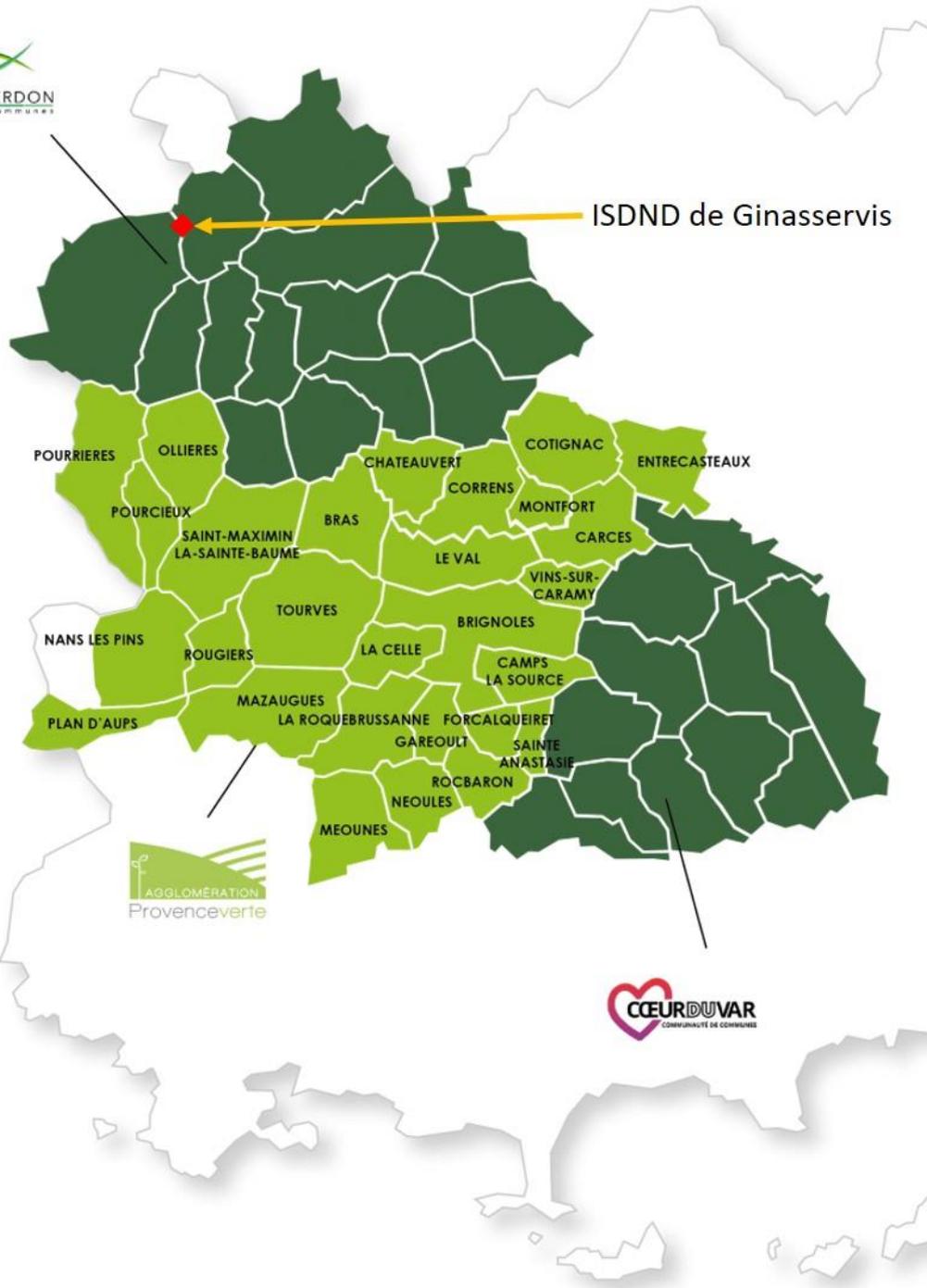
## 1.2 Situation communale et cadastrale

### 1.2.1 Localisation de l'ISDND

L'ISDND de Ginasservis se situe au nord-ouest du territoire du SIVED NG, à environ 2 km du centre bourg de Ginasservis et 3 km du vieux village de Saint-Julien le Montagnier, au lieu-dit « Pied de Chèvre ». L'ISDND dispose d'une superficie de plus de 19 hectares.



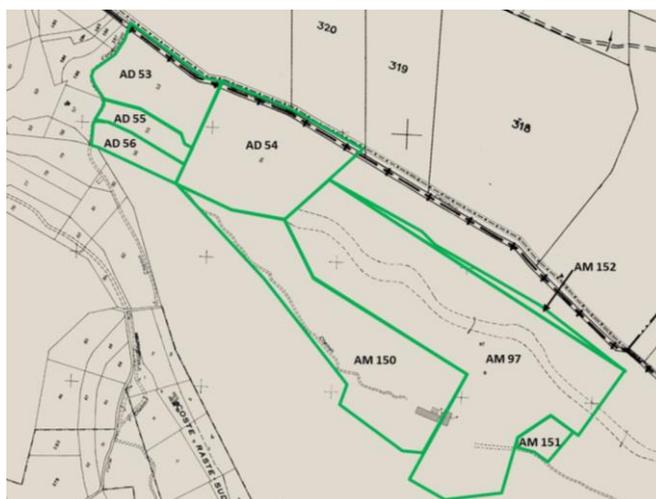
ISDND vu du ciel



Plan de localisation du site

L'ISDND est présent sur les parcelles suivantes :

Commune	Parcelle cadastrale	Année d'acquisition	Surface (ha)
Ginasservis	AM 97	1979	9,5
	AD 54	2002	3,51
	AD 53	2013	1,86
	AD 55		0,55
	AD 56		0,59
	AM 150	2014	2,70
	AM 151		0,43
	AM 152		0,49
<b>TOTAL</b>			<b>19,63</b>



Implantation du parcellaire cadastral constituant l'ISDND de Ginasservis

### 1.2.2 Cohabitation entre le SMZV et le SIVED NG

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement, le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon reste propriétaire des parcelles, dont une partie réservée au traitement des déchets ménagers est exploitée par le SIVED Nouvelle Génération. La page suivante contient un plan matérialisant la zone exploitée par le SIVED NG. Ce plan peut être amené à évoluer au gré des échanges entre les deux collectivités, jusqu'à finalisation d'une convention de mutualisation des coûts de l'ISDND. Le matériel roulant affecté à l'exploitation est la propriété du SIVED NG et est présenté page 16 et 17 de ce rapport d'activité.

Le SMZV (CCPV au 1<sup>er</sup> janvier 2020) continue de gérer la compétence collecte des déchets ménagers et occupe les locaux (garage ateliers, hangars, bureau) pour sa bonne exécution.



### **1.3 Relevés topographiques et plan d'exploitation**

Conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation, le SIVED Nouvelle Génération a procédé à un relevé topographique des casiers 2-3 et une mise à jour de son plan d'exploitation le 27 mars 2018 pour mesurer l'évolution des côtes altimétriques.

Le relevé topographique du 17 septembre 2019 est joint à l'annexe 1 du rapport.
---

### **1.4 Environnement naturel**

#### **1.4.1 Topographie**

Le plateau s'étendant entre Ginasservis et Saint-Julien le Montagnier est entaillé par une succession de vallons presque parallèles de direction générale sud-est / nord-ouest. Ces vallons sont inclinés vers la vallée du Verdon (vers le nord-ouest).

L'ensemble constitue une succession de collines et de vallons dominés à l'est par la colline du vieux village de Saint-Julien le Montagnier culminant à la cote 583 NGF.

Le site se trouve dans un vallon dont le fond est à la cote 420 NGF. Les collines limitant ce vallon dépassent 440 NGF.

#### **1.4.2 Faune, flore**

La végétation aux environs du site est constituée essentiellement de chênes blancs, de chênes verts, de pins d'Alep, de buis et de genévriers.

La répartition de cette végétation est très inégale et hétérogène, fortement soumise à l'orientation, la pente, à la nature locale du sol.

Les fonds de vallons sont marqués par une dominance de genévriers arbustifs, assez denses, difficilement pénétrables alternant avec quelques sujets isolés, légèrement plus élevés de chênes pubescents ou de chênes verts.

Les flancs des ravins, plus soumis à l'érosion quand la pente s'accroît, sont les moins fournis en végétation et ne présentent que des bouquets épars de pins maigres et de genévriers ;

Sur les espaces moins accidentés, la végétation est moins hétérogène et les genévriers perdent leur importance au bénéfice des chênes verts, des pins qui apparaissent par bouquets parfois de grande taille et des chênes blancs.

A l'exception de la végétation arbustive et buissonnante déjà mentionnées, la végétation herbacée, desservie par un très fort ensoleillement estival, par le manque d'eau, le bas pouvoir de rétention et la nature du sol, est particulièrement maigre. On n'y distingue que de rares pieds de fétuques ovines très sèches et ligneuses, quelques pieds épars de lavande et d'œillets de poète.

La faune terrestre présente aux environs du site ne présente pas d'intérêt particulier. On note la présence de sangliers, lièvres, lapins, perdrix, grives, rapaces.

Le secteur présente un intérêt cynégétique. La chasse est pratiquée dans les bois communaux situés aux alentours du site.

#### 1.4.3 Climatologie

Le climat du secteur d'étude est de type méditerranéen, caractérisé par des précipitations relativement faibles, tombant généralement sous forme d'orage en automne.

Les analyses de la station météorologique de Saint Paul lez Durance (13) située à 10 km à vol d'oiseau de l'ISDND de Ginasservis donne les résultats suivants :

Mois de l'année 2019	Pluviométrie (en mm)
Janvier	9,4
Février	9,4
Mars	0,2
Avril	83,2
Mai	40
Juin	6,2
Juillet	4,6
Août	4,8
Septembre	70,6
Octobre	130,4
Novembre	234,4
Décembre	96
<b>Total</b>	<b>689,2</b>

On peut noter que l'automne 2019, à l'image de ce qu'on a pu retrouver à l'échelle nationale, a été marqué par de très importantes précipitations sur l'ISDND de Ginasservis.

#### 1.4.4 Géologie

L'ISDND se trouve sur le flanc d'un synclinal calcaire de direction sud-est / nord-ouest dont l'axe se situe au niveau de Ginasservis.

D'après la carte géologique de Tavernes, le sous-sol comprend les formations suivantes (de la surface vers la profondeur) :

- calcaires du Berriasien (base du Crétacé) : calcaires en plaquettes avec intercalations marneuses et marno-calcaires, d'une épaisseur probable de plusieurs centaines de mètres,
- calcaires du Portlandien (sommet du Jurassique) : calcaires en plaquettes passant à des faciès récifaux en gros bancs avec la profondeur, d'une épaisseur de plusieurs centaines de mètres.

#### 1.4.5 Hydrogéologie

Les calcaires du Berriasien sont en général moins perméables et moins karstifiés que les faciès récifaux. Des infiltrations y sont néanmoins probables jusqu'au karst jurassique sous-jacent.

Trois piézomètres ont été réalisés autour du site en juillet 2002 afin de :

- confirmer l'existence de circulations d'eaux souterraines,
- préciser les caractéristiques de ces circulations souterraines,
- vérifier le sens d'écoulement des eaux souterraines.

Les observations réalisées sur ces piézomètres montrent :

- la présence de circulation d'eaux souterraines dans les calcaires,
- une perméabilité de fissure de ces calcaires,
- un niveau d'eau à environ 70 mètres de profondeur en amont du site et 50 mètres de profondeur en aval du site,
- une direction d'écoulement des eaux souterraines vers le nord-ouest en direction du Verdon, avec un gradient compris entre 5 et 9 pour mille.

Deux piézomètres supplémentaires de 90 m de profondeur ont été réalisés en 2014 en aval des bassins d'eaux pluviales et lixiviats (PZ4 et PZ5) dans le cadre du suivi environnemental du site. Au vu des différentes études hydrogéologiques menées au droit du site, il semble que PZ5 soit légèrement excentré par rapport à la direction d'écoulement des eaux souterraines. De plus les deux piézomètres n'ont pas été forés suffisamment profonds. Pour ces raisons, ce sont deux nouveaux piézomètres (PZ6 et PZ7) qui ont été créés en 2016 à une profondeur de 150m.

#### 1.4.6 Hydrologie

Le vallon occupé par l'ISDND est un vallon sec à fond plat, de 350 à 400 mètres de largeur (entre les deux lignes de crêtes), de pente générale 3,3 %, sans trace de ravinement. Le bassin versant de l'amont du site couvre une superficie de 60 hectares.

Lors des pluies, l'eau s'infiltré en totalité dans les colluvions et dans les cailloutis de l'altération des calcaires, puis disparaît dans le karst à la faveur des cassures et failles profondes. Compte tenu de ces données, le ruissellement du vallon est inexistant en période pluvieuse d'intensité normale, et très passager lors des épisodes pluvieux exceptionnels.

Il n'existe pas de cours d'eau permanent dans la zone d'étude, mis à part des canaux et galeries artificielles. Le Verdon s'écoule vers l'ouest à plus de 5 kilomètres au nord-ouest du site. Il rejoint la Durance à environ 5 kilomètres en aval de Vinon sur Verdon.

### 1.5 Environnement humain

#### 1.5.1 Voisinage

Il existe 2 habitations isolées à environ 500 mètres au sud-ouest du site. Il n'existe aucune autre construction à moins de 500 mètres du site.

## 1.5.2 Activités à proximité du site

### 1.5.2.1 *Activité agricole*

Les communes de Ginasservis et Saint-Julien possèdent de grandes surfaces boisées. La superficie agricole utilisée est de :

- 1 005 hectares sur Ginasservis, soit 27% de la surface totale de la commune,
- 1 063 hectares sur Saint-Julien, soit 14% de la surface totale de la commune.

Les cultures pratiquées sont essentiellement les céréales, vignes, arbres fruitiers et cultures maraîchères. L'élevage est peu développé dans ce secteur. Le recensement agricole mentionne des élevages de volailles, de chevaux et des ruches.

Le site se trouve dans une zone boisée et il n'y a pas de surface agricole à proximité.

### 1.5.2.2 *Activité Industrielle*

Une centrale photovoltaïque s'étend sur 20 hectares au sud de l'ISDND de Ginasservis.

### 1.5.2.3 *Activité touristique*

Il n'existe aucun chemin touristique aménagé dans l'emprise du site et son environnement proche. La commune de Ginasservis ne dispose pas de structures hôtelières de masse, le tourisme qui s'y développe est plus de type rural.

## 1.5.3 Réseau routier

### 1.5.3.1 *Externe au site*

L'ISDND de Ginasservis est accessible par la route qui le relie à la D36 localisée au sud. Le site est entouré par 3 routes départementales :

- La route D554, qui relie Vinon sur Verdon, Ginasservis et La Verdrière, localisée à 1 kilomètre au sud du site,
- La route D69, qui relie Vinon sur Verdon à Saint-Julien, localisée à 2 kilomètres au nord du site,
- La route D36 reliant Ginasservis à Saint-Julien, localisée à 1 kilomètre à l'est du site.

### 1.5.3.2 *Interne au site*

Depuis le portail d'entrée, l'accès se fait par une voie en enrobé jusqu'au niveau du pont-bascule et portique de détection de la radioactivité. Elle est à double sens de circulation, équipée de ralentisseurs et d'une vitesse limitée à 30 km/h.

L'accès aux zones de stockage se fait par des pistes en terre de gabarit suffisant pour permettre le croisement de véhicules.

Le trafic concernant l'activité de l'ISDND est essentiellement un trafic poids lourds et de bennes à ordures ménagères. Ce trafic est en 2019 généré par le Syndicat mixte de la zone du Verdon et son prestataire de collecte, depuis l'entrée de l'ISDND vers le quai de transfert qui a été aménagé cette même année.

Le trafic de véhicules légers est essentiellement dû au personnel travaillant sur site.

#### 1.5.4 Nuisances sonores

Les camions, le compacteur et le chargeur utilisés à l'intérieur de l'établissement sont conformes aux dispositions en vigueur les concernant en matière de limitation des émissions sonores. En particulier, les engins de chantier sont conformes à un type homologué.

L'impact sonore du site est faible compte tenu des points suivants :

- Le site se trouve en fond de vallon,
- Les habitations les plus proches sont situées à plus de 500 m du site

L'ISDND ne fait actuellement l'objet d'aucune plainte relative au bruit.

### 1.6 Espaces protégés

#### 1.6.1 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Deux ZNIEFF de type II 83130100 sont situées à moins de 10 km du site :

- Plaine de la Verdière et Ginasservis (850 m au sud-est du site)
- Bois de Montmajor (5km au sud-ouest du site)

#### 1.6.2 Natura 2000 : directive oiseaux

Aucun site NATURA 2000 n'est répertorié sur la commune de Ginasservis.

Sur le territoire de la commune voisine de Saint-Julien, deux sites sont éligibles au titre de la directive habitat :

- Le cours du Verdon des Grandes Gorges à sa confluence avec la Durance, d'une superficie de 2 153 hectares, situé à plus de 7 km au nord-est de l'ISDND,
- Les Basses gorges du Verdon, bois de la Soque ou de Malsoque, plaine de la Grande Bastide, d'une superficie de 6 875 hectares, situé à plus de 6 km au nord-est de l'ISDND

Les Basses Gorges du Verdon sont également proposées en tant que Site d'Importance Communautaire, pour une superficie de 1 280 hectares.

### 1.6.3 Parc naturel régional du Verdon

La commune de Ginasservis est concernée par le Parc Naturel Régional (PNR) du Verdon (FR8000033), dont la superficie est d'environ 192 794 hectares. Le site d'enfouissement se situe en limite ouest du PNR.

Toutefois l'Installation n'est pas soumise aux prescriptions réglementaires régissant le fonctionnement du parc du Verdon.

### 1.6.4 Autres espaces protégés

- Sites naturels inscrits ou classés : Sans objet
- Réserves naturelles : Sans objet
- Arrêté de protection Biotope : Sans objet
- Zone RAMSAR (Zone humide) : Sans objet
- Projet d'Intérêt Général : Sans objet

## 1.7 Servitudes

- Monuments historiques : Sans objet
- Sites et monuments naturels : Sans objet
- Réseau énergétique, communication et télécommunication : Sans objet
- Servitude d'urbanisme (aéroport, captage, cimetières...) : Sans objet
- Espaces boisés classés : Sans objet

## 1.8 Garanties financières

Les garanties financières ont été constituées en 2009, au moment de la mise en route du casier 2, conformément à l'article 1.6.2 de l'AP du 28 novembre 2008.

Depuis cette date, elles ont fait l'objet de plusieurs ajustements en fonction de la révision des indices entrant dans la formule d'actualisation (indice TP01).

La dernière modification, datant de 2017, correspond au changement d'exploitant, avec un ajustement du montant à l'euro près, comme précisé dans le tableau ci-après :

Exploitant	SMZV			SIVED NG
Année(s)	2009	De 2010 à 2013	De 2014 à 2016	2017
Montant des garanties	750 881 €	898 054 €	1 249 642 €	1 249 641 €

## **2 RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ISDND**

### **2.1 Description des moyens techniques**

#### **2.1.1 Equipements mobiles**

Plusieurs engins de chantier sont présents sur le site et sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ISDND :

- Un compacteur de marque BOMAG de 54 tonnes, équipés de roues type « pieds de mouton » pour le traitement des déchets (année d'acquisition 2006),



- Une chargeuse sur chenilles de marque LIEBHERR, pour les travaux divers (année d'acquisition 2011)



- Une pelle avec grappin de marque IHI, pour la reprise des déchets non autorisés et travaux divers (année d'acquisition 2013)



- Un véhicule pompier de marque RENAULT, capable d'intervenir rapidement en cas de départ d'incendie sur la zone d'exploitation (année d'acquisition 2014)



### 2.1.2 Equipements fixes

L'installation de traitement est également dotée de :

- Un pont-bascule d'une portée de 50 tonnes fonctionnant en simple pesée (tous les véhicules utilisant le pont sont préalablement « tarés »),
- Un portique de détection de la radioactivité, placé en entrée du pont-bascule, contrôlant la non-radioactivité du déchet entrant sur site,
- Une guérite équipée d'un terminal informatique réceptionnant les données du pont-bascule et la gestion déportée des approvisionnements en carburant,
- Filets de protection anti-envols et sous vents dominants, en limite du casier n°2
- Equipements de lutte contre l'incendie
  - Un réseau de 4 bornes incendie situées à proximité de la zone d'exploitation,
  - Une citerne souple de 200 m<sup>3</sup> utile, utilisée en cas d'arrêt des bornes incendie.

- Un réseau de 7 piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines.
- Une unité de traitement des lixiviats, propriété de Sita Bio Energie



Pont-bascule et portique de détection de la radioactivité



Filets de protection anti-envols



Bornes incendie



Citerne souple



Piézomètre

## 2.2 Moyens humains

L'exploitation de l'installation, en situation normale, est assurée par une équipe de quatre personnes mobilisées cinq jours par semaine, selon les apports de déchets :

- Un responsable de l'ISDND, en charge du suivi technique, réglementaire et administratif
- Un chargé du compactage et du recouvrement des déchets
- Un agent chargé d'accueil au pont bascule et du nettoyage général du site (ramassage des envois...).
- Un agent polyvalent effectuant des missions de remplacement sur les deux postes ci-dessus

Sur l'année 2019, environ 1.5 ETP ont été affectés à la surveillance et à la remise aux normes de l'ISDND de Ginasservis. Faute d'activité normale, 1.5 ETP ont été mis à la disposition du SMZV.

## 2.3 Acceptation des déchets

### 2.3.1 Horaires d'ouverture

Les horaires de fonctionnement de l'installation de stockage sont du lundi au samedi de 6 h à 12 h. Les déchets acceptés sur le site sont ceux décrits à l'article 1.2.1. du présent rapport pour les déchets ménagers,

### 2.3.2 Contrôle des admissions

En période d'activité normale, un premier contrôle administratif et quantitatif est géré par le responsable d'accueil à la guérite du pont bascule et du portique de détection de la radioactivité.



Guérite équipée d'un poste informatique

Un second contrôle de type qualitatif est effectué par le chargé du compactage lors du déchargement pour identifier les éventuels déchets interdits afin qu'ils soient repris par le transporteur ou mis de côté, puis renvoyés vers la filière adaptée.

## 2.4 Tonnages réceptionnés

Conformément à l'arrêté de suspension d'activité du 23 novembre 2016, l'ISDND n'a réceptionné aucun déchet ménagers ou assimilé en 2019.

## 2.5 Contrôle et suivi des biogaz

Le contrôle et suivi des impacts environnementaux sont visés, dans l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2008 par les chapitres suivants :

- Titre 9 – Surveillance des émissions et de leurs effets,
  - Auto-surveillance des émissions atmosphériques et composition du biogaz
  - Auto-surveillance des eaux (pluviales, traitées et souterraines)
  - Auto-surveillance des déchets
  - Auto-surveillance des niveaux sonores
- Titre 2 – Gestion de l'établissement,
  - Prévention des envols

Seul le casier 1 fait l'objet d'une surveillance de ses émissions gazeuses. 6 puits de captages ont été forés en 2010 (P9, P6, P4, P11, P13 et P2 sur le plan ci-après) et dans le cadre de la couverture finale du casier 1, huit autres puits ont été aménagés ainsi qu'un point de purge en prévision du raccordement au réseau de torchère planifié lors de la réhabilitation des casiers 2 et 3.



Localisation des puits forés sur le casier 1

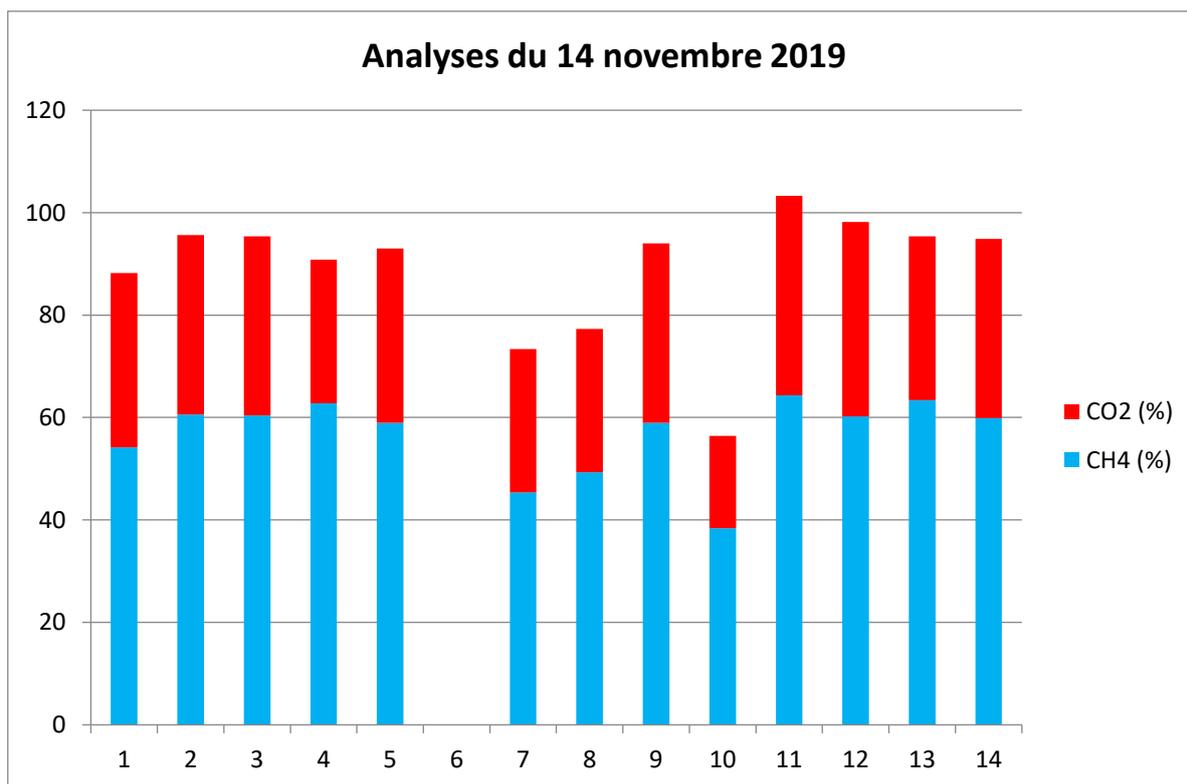
Voici le résultat des analyses menées lors de la campagne annuelle du 14 novembre 2019 :

- Conditions d'interventions

Température	Humidité	Pression atm.	Ciel	Vent	Précipitations
5.0 °C	93.2 %HR	960,2 hPa	Couvert	Fort	Pluie forte

- Résultats des mesurages

Puits	CH <sub>4</sub> (%)	CO <sub>2</sub> (%)	O <sub>2</sub> (%)	H <sub>2</sub> S ppm	Pression mbar	Température °C	Humidité %HR	Vitesse m/s
1	54.2	34	0.2	6	0.05	5.8	95.0	0.0
2	60.6	35	0.2	260	0.28	6.9	95.0	0.0
3	60.4	35	0.2	260	0.47	6.2	95.0	0.0
4	62.8	28	0.0	22	0.31	6.6	95.0	0.0
5	59.0	34	0.0	242	0.43	5.1	95.0	0.0
6	-	-	-	-	-	-	-	-
7	45.4	28	0.0	8	0.32	5.2	95.0	0.0
8	49.3	28	0.0	0	0.26	7.6	95.0	0.0
9	59.0	35	0.0	22	0.05	7.1	95.0	0.0
10	38.4	18	7.0	0	0.09	6.2	95.0	0.0
11	64.3	39	0.0	8	0.36	6.9	95.0	0.0
12	60.2	38	0.0	15	0.14	6.7	95.0	0.0
13	63.4	32	0.0	32	0.09	7.8	95.0	0.0
14	59.9	35	0.0	45	0.08	5.2	95.0	0.0



Commentaires du chargé de mesure :

« Le puit 6 est entièrement coupé à la base du sol et déconnecté du réseau. Le réseau biogaz ne se trouve plus en circuit fermé. Les taux de méthane et d'H<sub>2</sub>S sont inférieurs à ceux de 2017. Cette baisse ne concerne pas que les puits à proximité du puit 6 qui laisse entrer de l'air dans le circuit. On peut donc supposer que la méthanogénèse est entrée dans sa phase de baisse. »

Commentaires de l'exploitant :

L'affaissement du casier 1 ou, l'intrusion avérée et illégale d'un troupeau d'ovins, a eu pour conséquence le fait que le puit 6 n'était plus raccordé au réseau.



Les réparations ont été effectuées par l'agent technique du SIVED NG affecté à l'ISDND et le puit n°6 est de nouveau pleinement raccordé au réseau.

## 2.6 Surveillance des eaux souterraines et de surfaces

Le SIVED NG confie pour l'année 2019 la surveillance des eaux de surface et souterraines à la société A2E Environnement, en y incluant la surveillance initiale des perméats issus du traitement par osmose inverse, afin de se conformer à l'arrêté préfectoral complémentaire du 22 juin 2016.

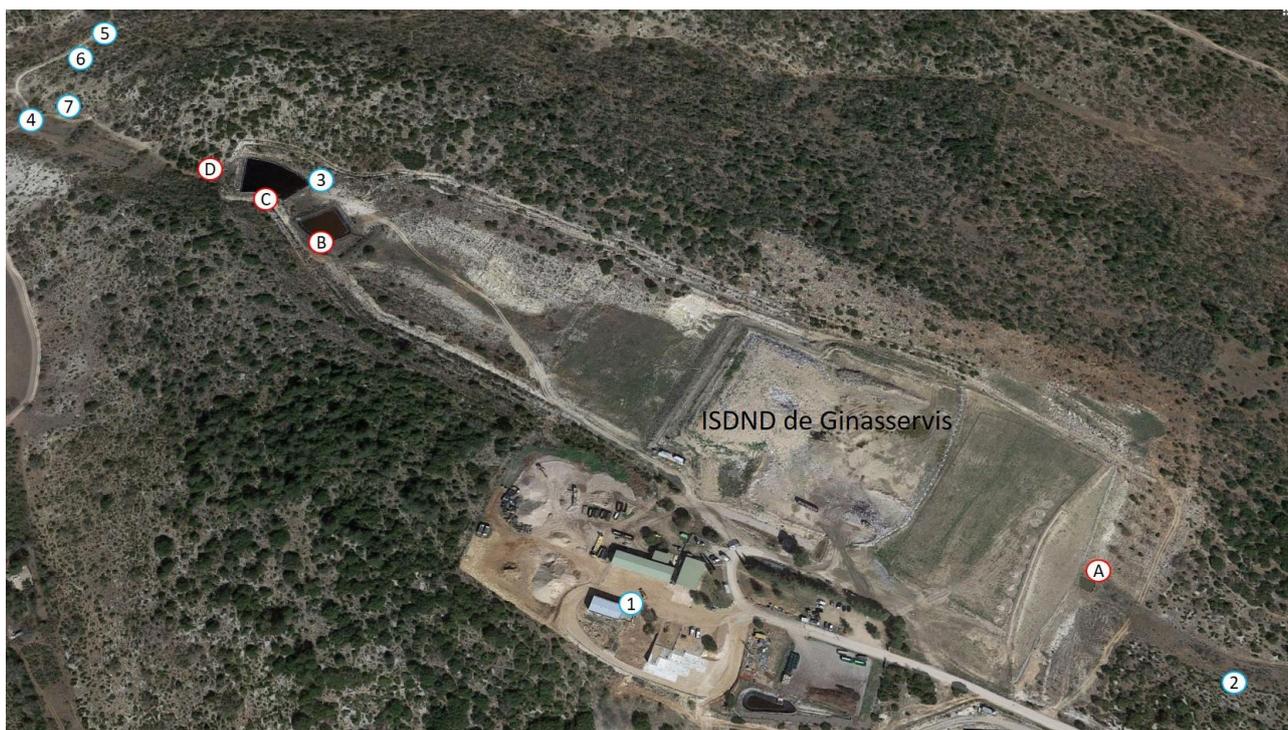
Le suivi environnemental 2019, amputé des pages 185 à 238 (AP 2008) est joint à l'annexe 2 du rapport.

Les résultats des analyses menées sur les perméats, les eaux pluviales, les lixiviats et les eaux souterraines sont détaillés dans le suivi environnemental.

### 2.6.1 Emplacements des ouvrages sur l'ISDND

Ouvrages	Position sur la photo aérienne ci-après	Photographie
Bassin pluvial n°1	A	X
Bassin pluvial n°2	B	

Bassin des lixiviats	C	
Canal de prélèvement	D	
Piézomètre n°1	1	
Piézomètre n°2	2	
Piézomètre n°3	3	
Piézomètre n°4	4	
Piézomètre n°5	5	
Piézomètre n°6	6	
Piézomètre n°7	7	



Localisation des ouvrages

## 2.6.2 Résultats des analyses menées en 2019

### 2.6.2.1 *Eaux résiduaires*

Les eaux résiduaires du site pouvant faire l'objet d'un rejet dans le milieu naturel se divisent en deux catégories :

- Les Eaux de Ruissellement Interne (ERI) dirigées vers un bassin pluvial tampon de 1 700 m<sup>3</sup> de capacité. Ces eaux ne sont théoriquement pas polluées dans la mesure où elles ne ruissellent pas sur la zone d'exploitation.
- Les eaux épurées ou « perméats » issues du traitement des lixiviats par une Unité d'Osмосe Inverse (UOI). Avant traitement, les lixiviats transitent par un bassin de stockage de 2 000 m<sup>3</sup>.

### 2.6.2.2 *Eaux de ruissellement interne*

L'AP du 28 novembre 2008 prévoit dans son article 9.2.3.1.1 qu'un contrôle des eaux pluviales soit effectué « à chaque fois qu'il est envisagé de procéder à un rejet au milieu récepteur des eaux pluviales contenues dans le bassin et en tout état de cause au moins une fois par trimestre ».

L'ISDND de Ginasservis compte un bassin amont et un bassin aval.

Si les 4 analyses menées en 2019 font apparaître quelques légers dépassements sur certains paramètres (ph, MES, DCO), la qualité des eaux pluviales est en amélioration.

Les analyses menées le 27 juin 2019 s'étant révélées favorables sur les principaux indicateurs de pH (8,1) et de conductivité (346 uS), conformes aux normes de rejets, il a été procédé à un vidangeage du bassin aval des eaux pluviales dans le milieu naturel.

Une seconde opération de ce type a eu lieu le 26 novembre 2019 après le fort épisode pluvieux de l'automne avec un pH mesuré de 7,6 et une conductivité de 780 uS.

A chaque reprise, les services de la DREAL ont été informés de ces opérations.

### 2.6.2.3 Perméats

En 2019, ce sont 1 050 m<sup>3</sup> de lixiviats (1 471 m<sup>3</sup> en 2018, 1 146 m<sup>3</sup> en 2017) qui ont été traitées par l'intermédiaire d'une Unité d'Osiose Inverse, sous la gestion de la société SUEZ Bioénergies. L'installation a eu un rendement d'épuration de 60% :

Volume initial traité	1 050 m <sup>3</sup>	
Sous-produits	Perméat	Concentrât
	630 m <sup>3</sup>	420 m <sup>3</sup>
Exutoire	Milieu naturel. (vallon à l'aval du site de la décharge – art. 4.3.5 de l'AP de 2008)	Réinjection dans le massif de déchets

### 2.6.2.4 Eaux souterraines

Les eaux souterraines de l'ISDND sont suivies par l'intermédiaire de plusieurs piézomètres qui ont été mis en service en deux temps :

- Les 3 premiers piézomètres dénommés PZ<sub>1</sub>, PZ<sub>2</sub> et PZ<sub>3</sub>, en 2002,
- PZ<sub>4</sub> et PZ<sub>5</sub> en 2013
- PZ<sub>6</sub> et PZ<sub>7</sub> en 2016

#### 2.6.2.4.1 Méthodologie et emplacements des piézomètres

La surveillance des eaux souterraines est régie par l'article 24 de l'AM du 15 février 2016, complété par l'article 9.2.4 de l'AP du 28 novembre 2008, autorisant l'exploitation du site.

Type d'analyse	Paramètre analysé	Fréquence d'analyse
Simplifiée	<i>pH, potentiel d'oxydo-réduction, résistivité, conductivité, COT</i>	<i>une analyse de référence avant la mise en exploitation, puis une analyse semestrielle.</i>
Complète	<p><u><i>pH, potentiel d'oxydo-réduction, résistivité, conductivité, COT</i></u></p> <p><u><i>Analyses physico-chimiques :</i></u>  <i>NO<sub>2</sub><sup>-</sup>, NO<sub>3</sub><sup>-</sup>, NH<sub>4</sub><sup>+</sup>, Cl<sup>-</sup>, SO<sub>4</sub><sup>2-</sup>, PO<sub>4</sub><sup>3-</sup>, K<sup>+</sup>, Na<sup>+</sup>, Ca<sup>2+</sup>, Mg<sup>2+</sup>, Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, As DCO, AOX, PCB, HAP, BTEX</i></p> <p><u><i>analyse biologique : DBO5</i></u></p> <p><u><i>analyses bactériologiques :</i></u>  <i>coliformes fécaux, coliformes totaux, Escherichia coli, entérocoques streptocoques fécaux, salmonelles (présence)</i></p> <p><i>autre paramètre : hauteur d'eau</i></p>	<i>une analyse de référence avant la mise en exploitation ; puis une analyse en période de basses et hautes eaux tous les 6 mois.</i>

#### 2.6.2.4.2 Dates des campagnes

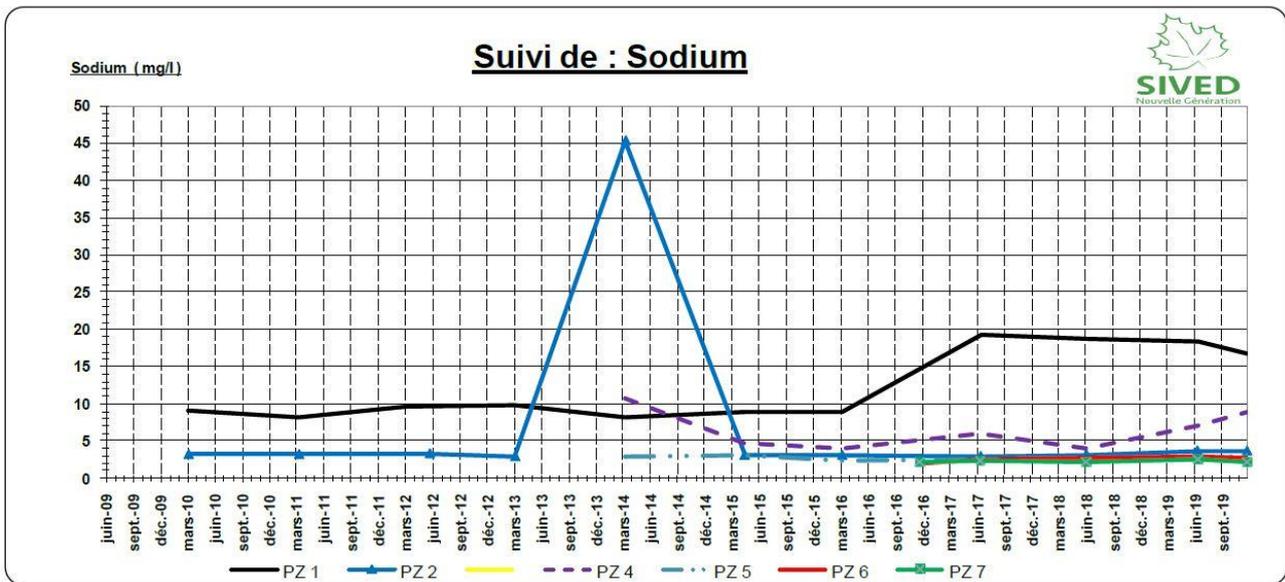
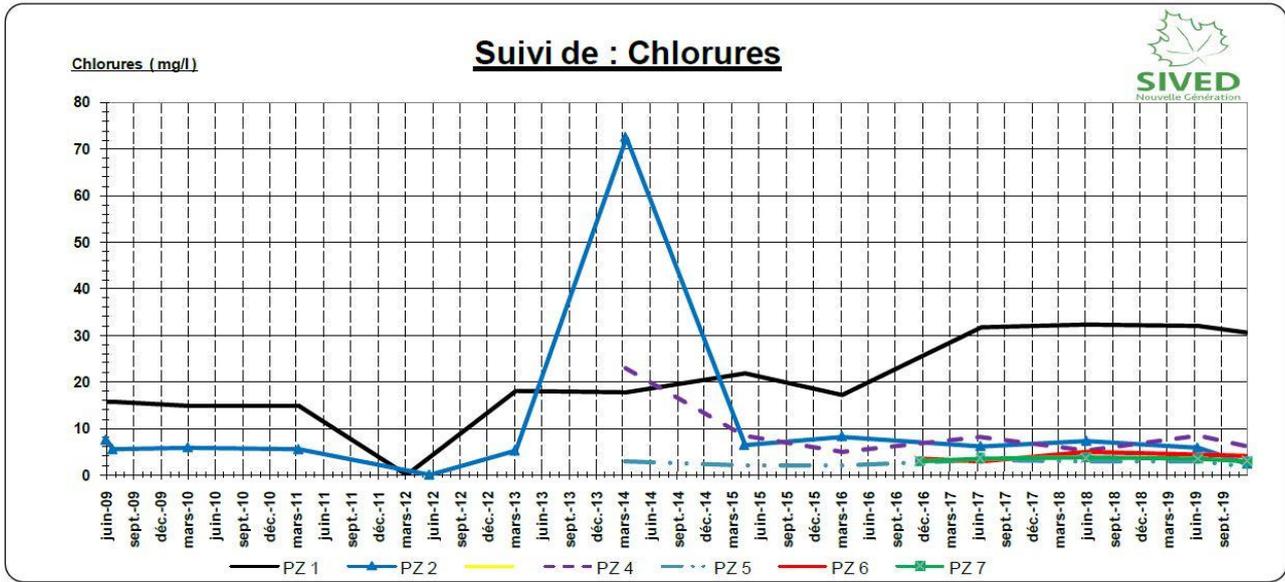
Les campagnes d'analyses menées en 2019 l'ont été aux dates suivantes :

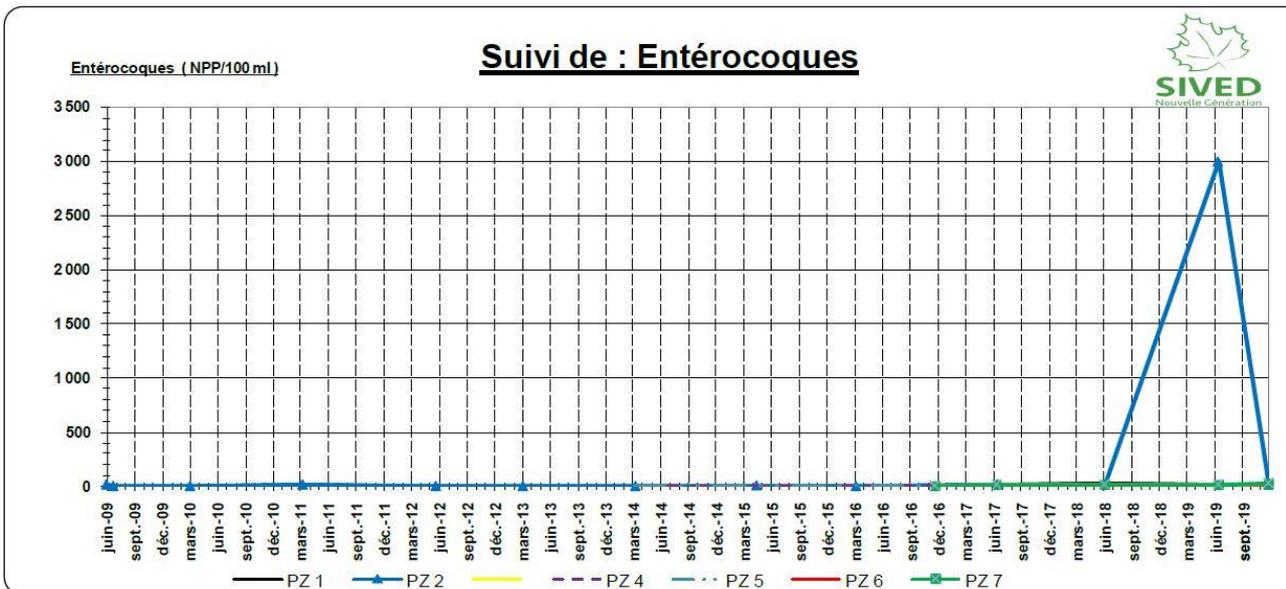
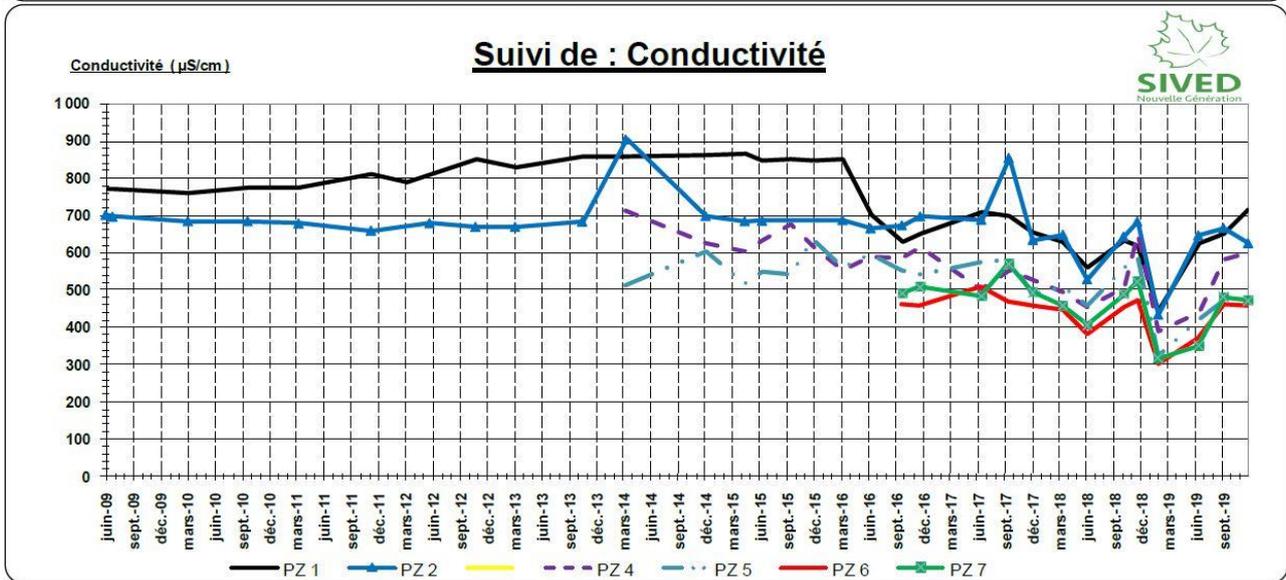
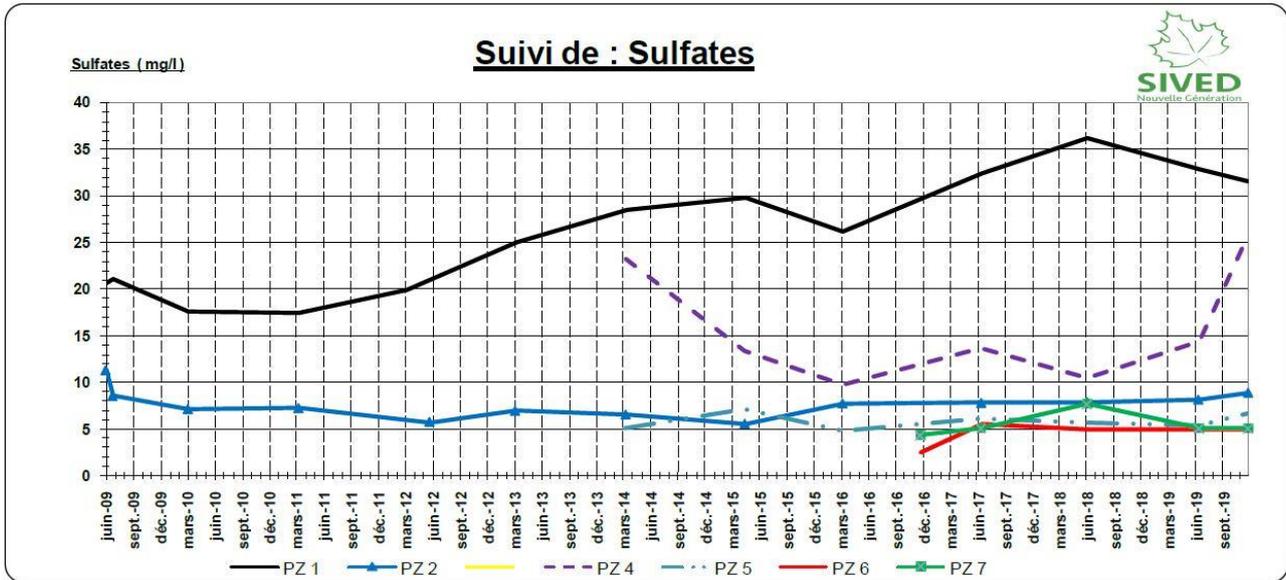
- 12 février : analyse simplifiée
- 27 juin : analyse complète
- 19 septembre : analyse simplifiée
- 11 décembre : analyse complète

#### 2.6.2.4.3 Résultats des analyses

Sur les 7 piézomètres surveillés en 2019, on peut noter une bonne santé globale de l'ISDND à l'exception du piézomètre n°3 sur la campagne d'analyse de juin 2019 et sur le piézomètre n°1 dans une moindre mesure.

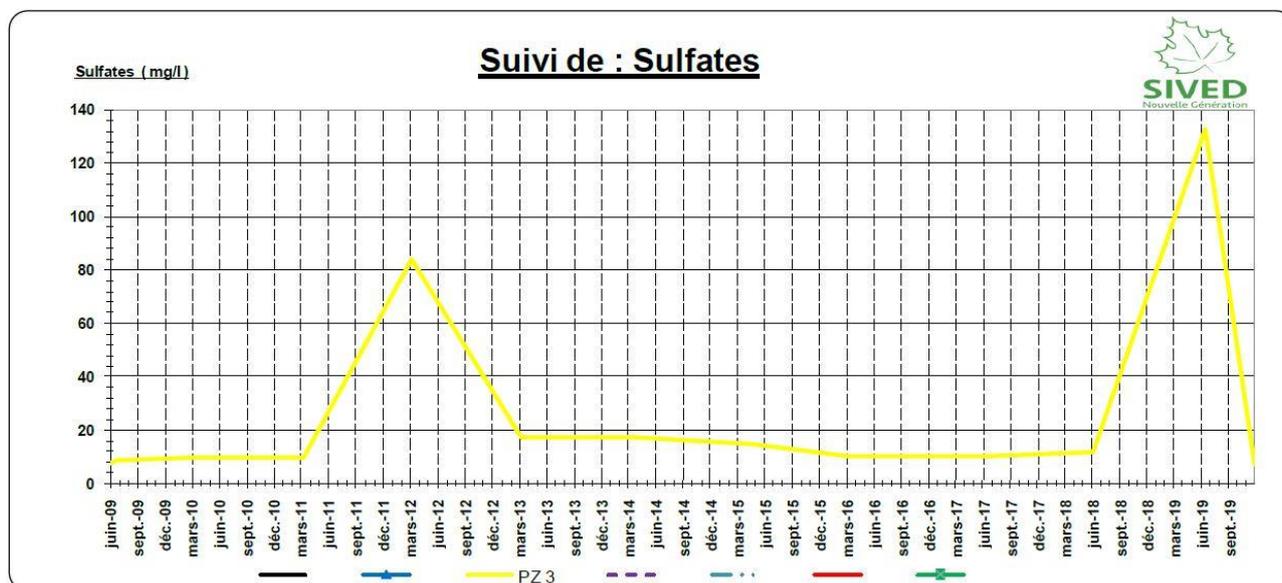
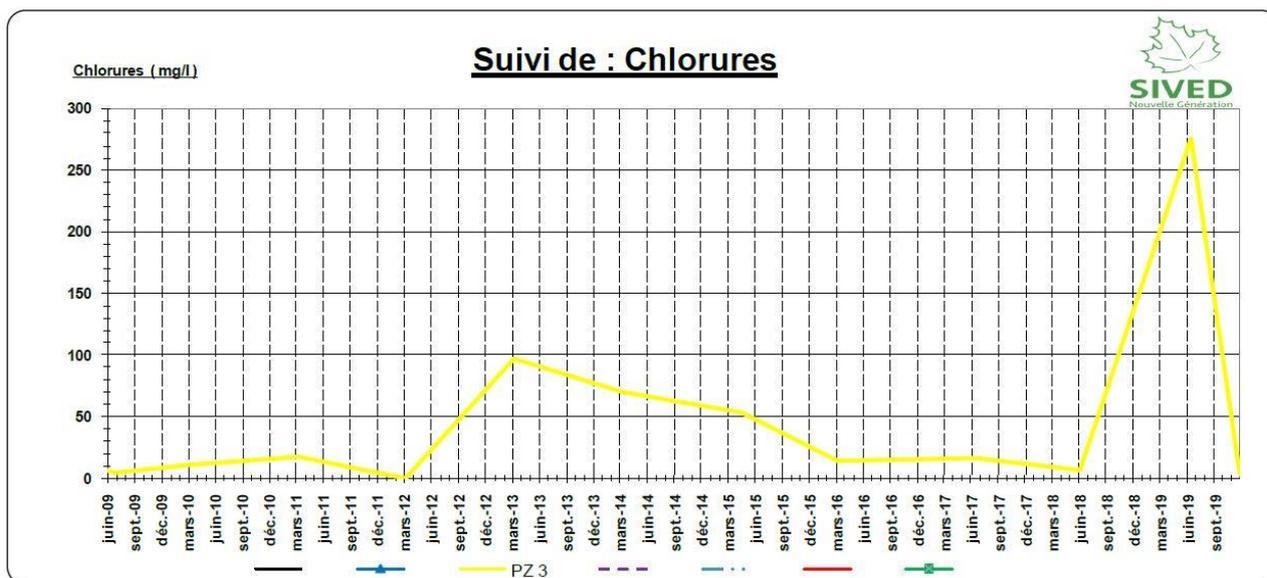
En effet, les graphiques ci-après montrent des résultats quasiment stables par rapport à l'année dernière (2018) pour les piézomètres 1, 2, 4, 5, 6 et 7.





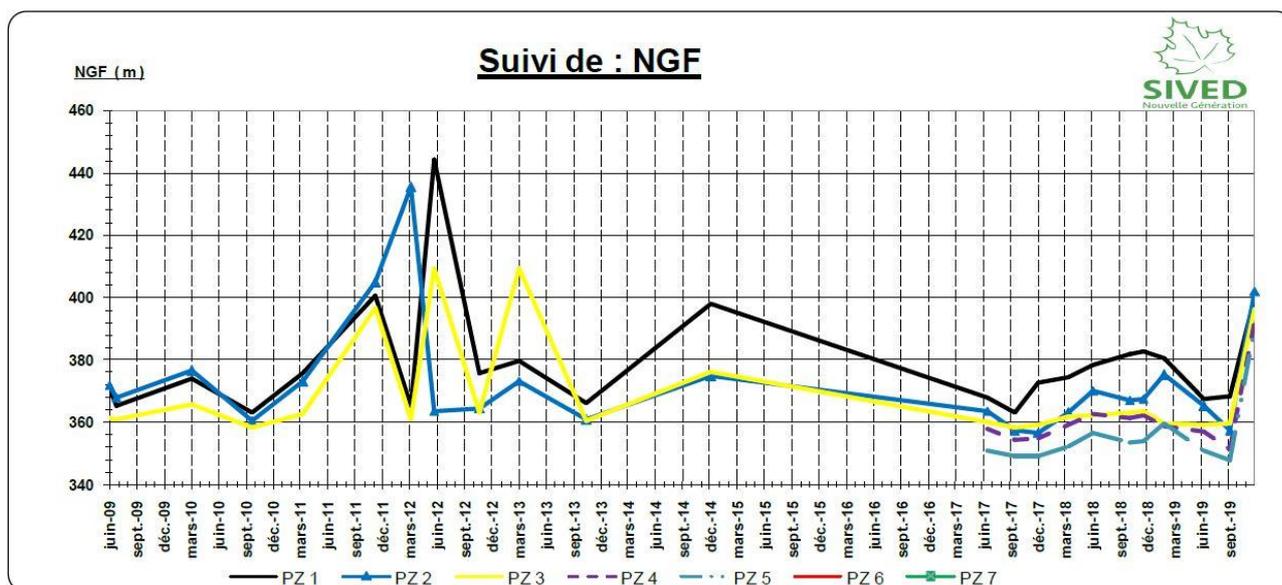
Le suivi des entérocoques fait apparaître un pic en juin 2019 pour le piézomètre 2 (le prestataire suppose une pollution ponctuelle de l'ouvrage par des fèces d'animaux qui a été éliminée par les différents pompages qui ont suivi). Le SIVED NG fait remarquer que la Communauté de communes Provence Verdon exploite une plateforme de boue, sur le territoire de l'ISDND, en amont hydraulique du piézomètre n°2. Une pollution en provenance de cette dernière pourrait également être une cause de ce pic d'entérocoques.

Sur cette même période, il a été constaté une trace de pollution sur le piézomètre n°3 dont voici un extrait des résultats :



Les chlorures, qui migrent sans transformation dans le milieu naturel, sont utilisés comme traceurs et les sulfates indiquent l'absence de réduction du milieu (le soufre étant sous forme oxydée).

Le graphique ci-après indique le suivi de la hauteur d'eau dans les piézomètres :



Entre 2012 et 2013, l'ISDND avait déjà connu un pic, dans une moindre mesure, sur les piézomètres 2 et 3, avec un décalage dans le temps, pendant une phase d'activité de l'ISDND sur le casier n°2 et avec une pluviométrie importante.

Les résultats relevés en juin 2019 sont pour nous difficilement explicables et peuvent être difficilement imputés à l'activité de l'ISDND pour les raisons suivantes :

- En 2019, comme en 2018, il n'y a pas eu d'exploitation des casiers 2 et 3
- Aucun débordement des bassins ou des casiers n'a été constaté et ce d'autant plus que la pluviométrie s'est révélée très faible sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019 comme en atteste le tableau page 11 et sur le graphique ci-dessus
- L'intégrité des géomembranes des bassins ne peut être remise en cause suite aux réparations effectuées dessus en septembre 2017

Sur la base de ces données, le SIVED NG émet l'hypothèse, souvent avancé pour justifier ces écarts, que l'activité des casiers 2 et 3 (à fortiori le casier 1 et la future alvéole 1 du casier 4) reposent sur un ancien massif de déchets déversé alors que la réglementation n'imposait pas la mise en forme de casiers avec barrière passive/active. Il peut donc s'agir d'une pollution plus ancienne qui ressurgit en fonction des conditions climatiques, physico-chimiques de la nappe et de la géologie (surtout en présence de karst).

Le SIVED NG envisage d'introduire un marqueur dans les casiers 2-3 et de vérifier s'ils apparaissent dans les mesures de surveillances des piézomètres. Cela aura pour but de confirmer ou d'infirmer le raisonnement ci-dessus. A noter que lors des travaux d'aménagements du site 2 (casier 4), le bassin des lixiviats verra sa capacité augmentée et ses géomembranes remplacées.

#### 2.6.2.4.4 Analyse par spectrométrie gamma

L'arrêté ministériel du 15 février 2016 ajoute la nécessité pour l'exploitant de réaliser à minima tous les 5 ans « une analyse de la radioactivité par spectrométrie gamma afin de contrôler le bruit de fond radiologique des radionucléides présents dans les eaux souterraines. »

Ces mesures seront effectuées en 2020.

### 2.6.2.5 Analyse des lixiviats

Après une première étude en 2015, cette étude a été menée chaque année et donc renouvelée le 27 juin 2019. Les valeurs trouvées, comparées à celles du 19 juin 2018, sont renseignées dans le tableau ci-après :

Paramètres	Unités	Valeurs 2018	Valeurs 2019
pH in situ	Unités pH	7,93	9,1
Conductivité à 25°C	µS/cm	10120	2700*
Pouvoir d'oxydo-réduction	mV	-84	140
Matières en suspension (MES)	mg/l	39	1700
AOX	mg Cl/l	1,2	<2,00
Nitrates	mg NO <sub>3</sub> /l	<4,43	<1,00
Azote nitrique	mg N-NO <sub>3</sub> /l	<1,00	<0,22
Nitrites	mg NO <sub>2</sub> /l	0,26	0,29
Azote nitreux	mg N-NO <sub>2</sub> /l	0,08	0,08
Chlorures (Cl)	mg/l	1710	2350
Chrome (VI)	mg/l	<0,20	0,08
DCO	mg O <sub>2</sub> /l	3860	4600
DBO-5	mg O <sub>2</sub> /l	410	1210
Carbone Organique par oxydation	mg/l	620	1200
Fluorures	mg/l	<0,5	<0,5
Azote Kjeldahl	mg N/l	444	290
Azote global (NO <sub>2</sub> +NO <sub>3</sub> +NTK)	mg N/l	303,6<x<304,2	289,9<x<290,1
Indice phénol	µg/l	<100	20
Cyanures aisément libérables	µg/l	<10	<10
Aluminium (Al)	mg/l	2,03	2,49
Arsenic (As)	mg/l	0,07	0,07
Cadmium (Cd)	mg/l	<0,01	<0,01
Chrome (Cr)	mg/l	0,81	0,78
Cuivre (Cu)	mg/l	<0,02	<0,02
Etain (Sn)	mg/l	0,165	0,12
Fer (Fe)	mg/l	2,4	1,22
Manganèse (Mn)	mg/l	0,4	0,41
Nickel (Ni)	mg/l	0,16	0,12
Phosphore	mg P/l	5,42	8,38
Plomb (Pb)	mg/l	<0,01	<0,01
Zinc (Zn)	mg/l	0,04	0,03
Mercure (Hg)	µg/l	<0,5	<0,5
Somme Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	mg/l	6,005<x<6,046	5,17<x<5,211
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	<0,50	<0,50

\*Suite à une erreur identifiée en annexe 2, la valeur a été corrigée à posteriori uniquement dans le tableau ci-dessus.

En 2020, le marché de surveillance des eaux inclura une analyse trimestrielle du bassin des lixiviats, conformément à l'arrêté ministériel.

### 2.6.3 Surveillance des niveaux sonores

Une campagne de mesure des bruits engendrés par l'installation de stockage dans le voisinage proche du site a été réalisée en 2013 (cf. rapport d'activité 2013).

Aucune autre mesure n'a été effectuée en 2019.

Les prochains contrôles des niveaux sonores seront réalisés sur demande de l'Inspection des Installations Classées (art. 9.2.7 de l'AP de 2008).

### 2.6.4 Prévention des envols

Suite à l'arrêt de l'exploitation du casier n°3 en novembre 2016 et à sa couverture provisoire en 2017 (environ 10 cm de matériaux), les envols ont fortement diminué. La présence d'un filet anti-envol entre le casier 1 et 2, combinée à la clôture du talus sud-est a drastiquement limité la présence d'envol en dehors de l'enceinte de l'ISDND. Les quelques envols sont toujours ramassés par l'agent technique du SIVED NG présent sur site.

## 2.7 Incidents et événements divers

Aucun incendie n'a eu lieu en 2019.

## 2.8 Management Environnement Qualité et Sécurité

### 2.8.1 Sécurité

Le SIVED NG sensibilise les intervenants extérieurs sur le respect des consignes dans l'enceinte de l'ISDND par l'intermédiaire d'un plan de circulation matérialisant l'ensemble des installations. Il est positionné à droite du portail d'entrée (cf. image ci-dessous).



Panneau de circulation à droite du portail d'entrée

### 2.8.2 Environnement

Le SIVED NG a l'intention de se conformer à la certification ISO 14001 dès la réouverture de l'ISDND, comme c'était le cas jusqu'à la fermeture administrative de ce dernier.

## 3 DEPENSES ENGENDREES SUR L'ISDND

Sur l'année 2019, l'ISDND a nécessité 62 489,63 € T.T.C de dépenses, en excluant les charges en ressources humaines, détaillées comme suit.

### 3.1 Prestations de services

La plupart des prestations chiffrées ci-dessous ont été présentées dans ce rapport :

<i>Prestation</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Coût HT</i>	<i>Coût TTC</i>
Frais d'insertion publicitaire marché public	Editions DILA-DIR	720,00 €	864,00 €
Débroussaillage zone pare feux	Société Forestière de la Durance	1 650,00 €	1 980,00 €
Cotisation Garanties financières	Euro Caution Courtage	5 881,23 €	7 057,48 €
Rédaction du DCE pour l'AMO casier 2-3-4	Ekos Ingénierie	3 325,00 €	3 990,00 €
Analyse des offres du marché d'AMO réhabilitation C2-C3 + création C4	Green Concept Environnement	1 740,00 €	2088,00 €
Fourniture d'électricité	EDF Collectivité	8920,44 €	10 704,53 €
Frais d'huissier dans le cadre de l'enquête publique	SCP Bourgeonnier	1041,67 €	1 250,00 €
Rédaction DCE traitement des lixiviats	EKOS Ingénierie	3 325,00 €	3 990,00 €
Réalisation de plans pour dossier cessation activité	Ekos Ingénierie	750,00 €	900,00 €
Frais de publication marchés publics	Nice Matin et Editions des Fédérés	3049,12 €	3 658,94 €
Total		<b>30 402,46 €</b>	<b>36 482,95 €</b>

**3.2 Entretien du matériel roulant**

<i>Acquisitions</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Coût HT</i>	<i>Coût TTC</i>
Fourniture et remplacement pièces mini-pelle IHI	Chronoflex	285,83 €	343,00 €
Entretien véhicule de service	SAS Peugeot Brignoles	258,92 €	310,70 €
Entretien mini-pelle et chargeur chenille	Ets Pic	1 000,90 €	1201,08 €
<b>Total</b>		<b>1 545,65 €</b>	<b>1 854,78 €</b>

**3.3 Fourniture de matériel/consommable**

<i>Prestation</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Coût HT</i>	<i>Coût TTC</i>
Equipement de protection individuel	Sarl MG Communication	225,00 €	270,00 €
Panneau enquête publique	Sarl Action Sud Marketing	2 120,00 €	2544,00 €
Huile moteur 5L	SAS Abram Distribution	49,86 €	59,83 €
Fourniture pour entretien pompe lixiviat du bassin	SAS Abram Distribution	571,46 €	685,75 €
Livraison de gasoil non routier pour engins	Sarl Fuel Littoral	2 256,00 €	2707,20 €
<b>Total</b>		<b>5 222,32 €</b>	<b>6 226,78 €</b>

**3.4 Contrôles périodiques**

Le site de Ginasservis fait régulièrement l'objet de contrôles périodiques de bon fonctionnement de ses installations ou matériels déjà en place.

Au cours de l'année 2019, ces contrôles ou vérifications ont porté sur :

<i>Prestation</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Coût HT</i>	<i>Coût TTC</i>
Maintenance du portique radioactivité	Saphymo	805,00 €	966,00 €
Maintenances des bornes à incendie	SMMI	255,00 €	306,00 €
Surveillances des eaux	A2E Environnement	10 637,60 €	12 765,12 €
Réalisation de plan topographique	CLD Conseil	1 330,00 €	1 596,00 €
Contrôle inopiné rejets aqueux (2018)	Apave SudEurope	1 910,00 €	2 292,00 €
<b>Total</b>		<b>14 937,60 €</b>	<b>17 925,12 €</b>

## **4 SUIVI DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES ET D'AMENAGEMENTS DE L'ISDND**

Au cours de l'année 2019, le SIVED NG a poursuivi la mission, confiée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la reprise de l'ISDND de Ginasservis, en répondant à l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2016 visant au dépôt d'un dossier de cessation d'activité des casiers 2 et 3 de l'ISDND. En parallèle, le SIVED NG a déposé l'indice 2 de l'addendum du dossier de demande d'autorisation d'exploiter un casier 4 sur l'ISDND de Ginasservis qui débouchera en fin d'année 2019 sur une enquête publique. Suite à la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en 2018 (Antéa Group), le SIVED NG a nommé en 2019 un maître d'œuvre (Ginger Burgeap) chargé d'accompagner les travaux des deux dossiers détaillés ci-dessous, avec l'espoir d'un début de chantier durant le second semestre 2020.

### **4.1 La demande d'autorisation d'exploiter un casier n°4**

#### **4.1.1 Dépôt de la version finale**

Suite au dépôt de l'addendum n°1 en date du 22 juin 2018 (faisant suite à celui du DDAE le 8 janvier 2018), des remarques complémentaires du service biodiversité eau et paysages et du service départemental d'incendie et de secours ont nécessité des réunions d'échanges avec le bureau d'étude en charge du dossier, Ginger Burgeap dans le but d'aboutir à la production d'un second addendum visant à la correction des points soulevés.

L'indice 02 de l'addendum, version finale du DDAE, a été adressé le 12 mars 2019 à M. le Préfet du Var, sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles. Si l'addendum n°1 avait été joint en annexe du rapport annuel 2018, l'addendum n°2 n'est pas inclus en annexe de celui-ci en raison de son volume et du grand nombre de plans.

#### **4.1.2 Enquête publique**

La préfecture du Var a publié le 28 octobre 2019 un arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative à :

- Une demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux sur le site du « Pied de la chèvre », commune de Ginasservis (site 2 – Casier 4)
- Une demande d'institution de servitudes d'utilité publique dans le cadre de l'exploitation de cette installation

L'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique est joint en annexe 3

Cette enquête s'est déroulée du 20 novembre au 20 décembre 2019. Le Tribunal Administratif de Toulon a désigné un commissaire enquête pour mener l'enquête publique.

Respectant l'article 4 de l'arrêté relatif à la publicité de l'enquête, un avis fut publié les 4 et 20 novembre 2019 dans les journaux Var Matin et La Marseillaise. Un affichage réglementaire a été être mis en place pour le 5 novembre 2019 dans les communes situées dans le rayon de l'enquête (Saint Julien, Ginasservis et Vinon-sur-Verdon) et aux intersections routières menant à l'ISDND de Ginasservis. Un certificat de début d'affichage fut remis par chacun des maires de ces communes.



Pour s'assurer de la bonne mise en place de l'affichage menant à l'ISDND et son maintien durant toute la durée de l'enquête le SIVED NG a missionné un huissier, chargé d'effectuer trois passages à sa convenance, selon les besoins de l'enquête.

Dans le respect de l'article 9, chacune des communes citées ci-dessus a délibéré sur trois éléments (avis sur DDAE, servitudes d'utilité publique et étude d'impact) et la Communauté de communes Provence Verdon s'est également positionnée sur le dossier.

Pour préparer au mieux la phase d'enquête publique, de nombreux échanges d'informations et de documents ont eu lieu entre les représentants du SIVED NG et le commissaire. Suite à ces préparatifs, une visite préalable de l'ISDND s'est tenue le 19 novembre 2019, en présence du commissaire enquêteur, du SIVED NG et de la DREAL du Var.

Durant l'enquête, le commissaire enquêteur a tenu 5 permanences (4 à Ginasservis, 1 à Saint Julien) au cours desquelles peu de personnes se sont déplacées.

A l'issue de l'enquête publique, une seconde réunion s'est tenue le 23 décembre 2019 sur l'ISDND pour que le commissaire enquêteur communique au SIVED NG les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le 17 janvier 2020, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et avis motivés pour les deux composantes de l'enquête publique.

Les conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur sont joints en annexe 4 et 5 du rapport.

#### **4.2 La cessation d'activité et la réhabilitation des casiers 2 et 3**

Le dossier réglementaire de cessation d'activité est exigé par les articles R.512-39-1 et les suivants du Code de l'Environnement relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation.

Le 11 décembre 2017, le SIVED NG avait attribué au cabinet Ekos Ingénierie la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dossier de cessation d'activité des casiers 2 et 3 de l'ISDND de Ginasservis avec un début de mission le 1<sup>er</sup> février 2018. Par un courrier en date du 30 juillet 2018, le Président du SIVED NG avait transmis au Préfet du Var la première version du dossier de cessation d'activité des casiers 2 et 3 de l'ISDND de Ginasservis

En mars 2019, le SIVED NG a organisé une réunion dans ses locaux afin de permettre aux services de la DREAL de présenter ses remarques sur la première version du dossier de cessation d'activité, en présence du bureau d'étude. A l'issue de cette dernière, Ekos Ingénierie s'est attelé à modifier son mémoire et l'a communiqué le 5 juin 2019 pour avis de la DREAL.

Durant le second semestre 2019, de nombreux apports ont été faits au dossier de cessation d'activité (reprise de plans topographiques, ajustements projet paysager, etc.). Suite à une réunion tenue le 4 décembre 2019, la DREAL du Var a transmis ses dernières remarques le 13 décembre 2019. Au 31 décembre 2019, le bureau d'étude Ekos Ingénierie travaillait à l'écriture de la version définitive du dossier de cessation d'activité des casier 2 et 3

#### **4.3 Commission de Suivi du Site (CSS)**

La dernière CSS s'est tenue le 2 juillet 2019, à la Sous-Préfecture de Brignoles.

Le compte rendu de la CSS est joint à l'annexe 6 du rapport.
--

## **Annexes**

- 1) Relevé topographique du 17 septembre 2019
- 2) Rapport d'analyse de surveillance des eaux 2019
- 3) Arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique
- 4) Conclusions et avis du commissaire enquêteur sur l'ISDND
- 5) Conclusions et avis du commissaire enquêteur sur les servitudes
- 6) Compte rendu de la CSS du 2 juillet 2019

## **Relevé topographique du 17 septembre 2019**

## **Rapport d'analyse de surveillance des eaux 2019**

## **Arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique**

## **Conclusions et avis du commissaire enquêteur sur l'ISDND**

## **Conclusions et avis du commissaire enquêteur sur les servitudes**

## **Compte rendu de la CSS du 2 juillet 2019**